

<b>Zeitschrift:</b>	Bulletin der Schweizerischen Akademie der Medizinischen Wissenschaften = Bulletin de l'Académie suisse des sciences médicales = Bollettino dell' Accademia svizzera delle scienze mediche
<b>Herausgeber:</b>	Schweizerische Akademie der Medizinischen Wissenschaften
<b>Band:</b>	36 (1980)
<b>Vorwort:</b>	Introduction [pour "Symposium : Ethik und Medizin : die Würde des Patienten und die Fortschritte der Medizin = Symposium : le respect du malade face au progrès de la médecine éthique et médecine"]
<b>Autor:</b>	Mach, Rene-S.

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## INTRODUCTION

RENE-S. MACH

Pendant toute la période qui précède la découverte des antibiotiques, la responsabilité du médecin est restée modeste, parce que la thérapeutique ne modifiait que peu le cours des maladies. Brusquement, au milieu de notre siècle, des progrès stupéfiants ont multiplié le pouvoir d'intervention des médecins. Aux applaudissements d'un public passionnée par ces victoires, la médecine a réussi à guérir presque toutes les maladies infectieuses, à prolonger la vie, à réanimer les comateux, à greffer des reins, à opérer des coeurs et à inséminer artificiellement. La naissance, en juillet 1978, en Angleterre, des deux premiers enfants conçus par fertilisation "in vitro" a contribué à frapper les imaginations.

Devant tant d'exploits engageant la responsabilité du médecin, nombreux sont ceux qui se sont demandés si les progrès de la technologie s'étaient accompagnés de progrès parallèles de l'éthique médicale. Certains, qui se félicitaient des performances techniques, se sont demandés en même temps si la dignité et la liberté du malade n'allait pas en souffrir.

L'ASSM a pensé que le moment était venu de réfléchir sur quelle base philosophique, juridique et religieuse, la médecine d'aujourd'hui pouvait s'appuyer pour autoriser ou condamner certaines expériences sur l'homme et certaines thérapeutiques d'avant-garde. Elle se félicite d'avoir pu réunir à côté des experts médicaux de grande valeur, quelques-uns des maîtres à penser de notre pays.

En organisant ce symposium, nous ne voulons pas oublier ceux qui furent les pionniers dans le domaine de l'Ethique:

L'Association médicale mondiale, qui a organisé la réunion de Londres (1949) et de Sydney (1968) et le Conseil International des Organisations Médicales (C.I.O.M.S.) qui a organisé le symposium de Paris en 1962 et celui de Lisbonne en 1978.

Je tiens à préciser que l'ASSM n'a pas la prétention d'établir pour le corps médical un "code d'éthique", comme on l'a fait dans certains pays. Nous allons continuer, comme nous l'avons réalisé pour l'euthanasie et les expérimentations sur le malade, à publier des recommandations qui ne sont pas des lois imposées par l'Etat mais des conseils longuement élaborés par des experts. Une fois acceptées par l'Académie, ces recommandations, dont vous parlera Monsieur GSELL, seront soumises aux commissions d'éthique des hôpitaux universitaires et après accord avec la Fédération des médecins suisses.

On ne peut commencer un symposium sur l'éthique sans chercher à comprendre ce qu'on appelle "la morale". C'est là une notion difficile et embarrassante. Selon LAROUSSE, la morale est "la science qui enseigne les règles à suivre pour faire le bien et éviter le mal". Cette morale ne se trouve dans aucun traité et ne fait l'objet d'aucun enseignement dogmatique. Il n'y a pas de recette pour transmettre les règles de l'honnêteté. Comme le dit HAMBURGER: "D'aucuns souhaiteraient que le problème fut purement technique, mais il ne l'est visiblement pas. Il nécessite la mise à jour des sous-entendus les plus profonds cachés dans ce que nous nommons le respect de la vie". Ainsi donc la notion d'éthique échappe au rationnel. C'est pourquoi Mlle HERSCH parle de gens qui ont la "fibre éthique", sans pouvoir en donner une définition précise.

Devant une situation concrète - accepter un avortement pour raisons sociales, ou faire arrêter un appareil de réanimation - le médecin se sent souvent désarmé et seul. Il devra juger lui-même, avec son expérience, son intelligence, son intuition et j'ajoute son bon sens en donnant à cette expression la définition du dictionnaire ROBERT: "Capacité de bien juger sans passion, en présence de problèmes qui ne peuvent être résolus par un raisonnement scientifique".

Il faudra donc que ce médecin ait un sens du devoir, une conscience professionnelle ou encore une conscience morale qui repose sur le respect de l'homme et de son rôle dans la société. Cette croyance il ne l'apprendra pas dans ses études ou dans des leçons; il l'aura déjà en lui et ce sera sa chance, ou il l'apprendra par l'exemple, exemple que lui auront donné ses chefs, ses camarades de l'équipe soignante ou par ses conversations avec les malades. C'est ainsi que se forme ce qu'on appelle la conscience médicale, cette conscience médicale qui fait partie de la formation professionnelle du médecin.

Nous espérons que ces journées, même si elles ne donnent pas de réponse à toutes les questions posées, nous obligeront à réfléchir sur les responsabilités du médecin qui tient à protéger la dignité et la liberté de son malade.

Souvenons-nous que le malade a besoin d'un médecin qui soit à la fois compétent et généreux. "L'honneur de la médecine et sa difficulté sont dans cette alliance du devoir de science et du devoir d'humanité" (J. Bernard).